

Multilinguisme et politiques linguistiques en Afrique

Par Marcel DIKI-KIDIRI
Langage, Langues et Cultures d'Afrique noire
Université Paris 7 - Denis Diderot (France)
kidiri@vjf.cnrs.fr

Dominant dans le monde, normal en Afrique, le multilinguisme caractérise les situations linguistiques sans toutefois en masquer la diversité. En établissant une typologie de ces situations, on peut mettre en évidence à la fois leurs similitudes et leurs différences. On constatera alors que les politiques linguistiques choisies par les États peuvent varier beaucoup pour des situations sociolinguistiques comparables, celles-ci n'étant pas les seuls facteurs de ces choix. Une typologie de ces politiques linguistiques nous permet de construire les modèles théoriques qui les fondent et qui déterminent à la fois les actions d'aménagement linguistique et les responsabilités des différents acteurs, notamment celles de l'État.

L'un de ces modèles, que nous appelons le « multilinguisme convivial d'État », pourrait s'appliquer dans plusieurs pays africains. Le bilinguisme convivial en est la forme la plus simple et la plus avantageuse sous tous les rapports, et particulièrement dans une perspective de développement durable. Le concept de convivialité se fonde sur une vision des rapports entre les langues qui se veut philosophiquement optimiste, socialement sereine, et économiquement rentable. Il s'oppose résolument à la vision conflictuelle de ces mêmes rapports.

Dans une situation multilingue, le poids démographique et/ou culturel des langues en présence est rarement identique pour chacune des langues, et l'équilibre gravitationnel qui s'établit par la force des choses désavantage toujours les langues les plus petites ou les moins équipées, lesquelles tendent à céder toujours davantage de terrain aux langues dominantes. D'où l'importance des politiques linguistiques qui mettent en place un cadre d'aménagement linguistique en faveur des langues menacées afin de maintenir une saine diversité linguistique.

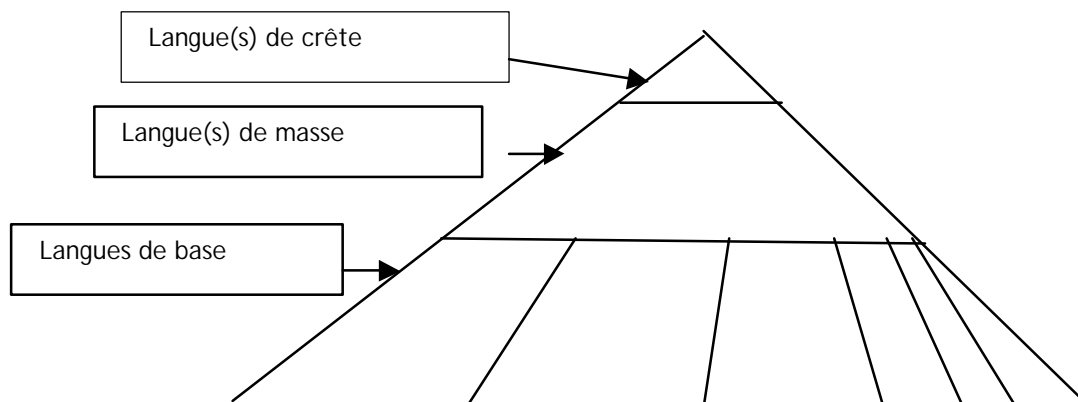
1. Multilinguisme et développement durable

a) Langues et développement

Lorsqu'on parle de développement à propos de pays, on pense immédiatement à un développement économique qui se traduit par des infrastructures à profusion (réseaux de communication denses et diversifiés, établissements également divers et variés de production, de services et de formation, etc.). Les pays dits « développés » ne sont-ils pas caractérisés par cette abondance de services et de biens d'équipement et de consommation de masse ? Pourtant, tout cela n'aurait pas été possible sans le développement du savoir et du savoir-faire. Le développement de la science et de la technologie ne sont pas des conséquences du développement économique, mais des conditions préalables et *sine qua non*. Or les fondements d'un développement scientifique et technologique se trouvent dans la formation sous toutes ses formes : éducation, scolarisation, apprentissages divers, recherches, etc. En tant que véhicule privilégié du transfert des connaissances et des idées, la langue joue un rôle irremplaçable dans cette formation, et donc dans tous les processus de développement scientifique et technologique. C'est pourquoi le développement de la langue elle-même dans le cadre d'un programme d'aménagement linguistique impliquant des activités terminologiques doit accompagner constamment les autres aspects du développement. Ceci est valable pour tous les pays, mais plus encore pour ceux du Sud qui ne sont souvent perçus et définis que par rapport au seul critère de leur développement économique.

Si le développement de la langue est si important pour le développement du savoir et des technologies, le multilinguisme omniprésent dans le contexte africain pose souvent la question du choix de la langue à développer. En général, ce choix s'inscrit dans une démarche stratégique qui tient compte de plusieurs critères sociolinguistiques, tels que les statuts de la langue (locale, régionale, nationale, officielle, vernaculaire ou véhiculaire), le nombre de ses locuteurs, etc. La situation sociolinguistique classique en Afrique est caractérisée par une pyramide à trois étages.

Figure 1. Pyramide sociolinguistique africaine



La moitié inférieure de la pyramide, représentant le premier étage, regroupe les langues de base. Ce sont les langues vernaculaires ayant cours dans un même pays. Ces langues appartiennent en propre aux populations qui les parlent et dont elles expriment la culture. Elles sont associées au monde traditionnel, ethnique, aux savoirs et savoir-faire hérités du passé. Leur nombre peut parfois atteindre plusieurs centaines dans un même pays, et naturellement elles n'ont pas toutes le même poids démographique.

Le deuxième étage qui occupe les deux tiers de la partie supérieure de la pyramide, représente les langues de masse que sont les véhiculaires. Les langues véhiculaires sont associées à un développement des échanges sociaux au-delà de l'ethnie, à l'expression des réalités modernes généralement importées et largement intégrées aux cultures locales. Leur nombre peut atteindre une douzaine pour un même pays.

Au sommet de la pyramide, on trouve les langues de crête qui assument des fonctions officielles. Ce sont pratiquement toujours des langues européennes héritées de la colonisation et qui jouent encore un rôle dominant dans tous les secteurs de la vie nationale liés aux réalités occidentales et mondiales (enseignements secondaire et universitaire, administration, sciences et technologies modernes, etc.). Le plus souvent il n'y a qu'une seule langue de crête par pays, mais on peut trouver jusqu'à trois langues de crête dans quelques rares cas.

La dynamique des langues et des sociétés fait que ces trois couches ne restent pas statiques ni étanches et ne glissent pas les unes sur les autres sans se mélanger. Les langues véhiculaires de masse grignotent lentement aussi bien les langues européennes du sommet que les langues vernaculaires de la base de la pyramide. C'est là que se fait la synthèse entre la tradition et la modernité. Le savoir moderne s'exprimant avec les mots du savoir traditionnel s'africanise en même temps qu'il modernise les perceptions africaines. Les langues de crête, de par leurs fonctions officielles et leur position dominante, jouissent d'un énorme prestige qui leur permet d'exercer une puissante attraction sur l'ensemble des populations toujours désireuses de progrès social. Elles se distillent donc petit à petit dans toute la société. Seules les langues de base sont en perte de vitesse et subissent de sérieuses menaces de déperdition au fur et à mesure que la société se transforme avec le temps, car elles sont vernaculaires, souvent exclusivement utilisées à l'oral, associées au passé et objectivement minorées quand elles ne sont pas ignorées. Elles ont plus besoin d'être protégées et défendues que les langues de masse ou de crête, surtout si l'on opte pour un multilinguisme intégral au nom des droits linguistiques légitimes de l'homme.

Avec cette grille conceptuelle, nous allons maintenant examiner les situations sociolinguistiques de plusieurs pays africains afin d'en dresser une typologie.

2. Typologie des situations sociolinguistiques africaines

Cette typologie ne prend pas en compte les langues des immigrants, ni celles étudiées à l'école mais sans être parlées par des communautés locales identifiées, telles certaines langues vivantes (allemand, russe, etc.) au

programme de l'enseignement secondaire, ou même les langues mortes (latin, grec). Même en tenant compte de ces restrictions, aucun pays d'Afrique et des îles adjacentes n'est monolingue. Les quelques pays qui ont un taux très élevé d'homogénéité linguistique font usage d'au moins deux langues. Dans la typologie qui suit, nous distinguerons donc ces cas de bilinguisme des autres cas de multilinguisme plus varié.

a) *Les multilinguismes à plus de deux langues*

On peut distinguer jusqu'à six types de cas différents dans le multilinguisme qui met en œuvre plus de deux langues :

Langues de base + 1 langue de crête

La situation sociolinguistique

Dans ce cas de figure, plusieurs langues de base coexistent avec une seule langue de crête, et il n'y a pas de langue de masse. On peut citer en exemple les situations des pays suivants : Guinée-Conakry, Gabon, Côte-d'Ivoire, Niger et Namibie. Dans tous ces pays, le français occupe la position de langue de crête face à des langues vernaculaires plus ou moins répandues, à savoir :

Guinée-Conakry	<i>malinke, pular, soso, kpele, kisiei, loma, etc.</i>
Gabon	<i>fang, mpongwe, kota, tsogo, etc.</i>
Côte-d'Ivoire	<i>anyi, bete, baule, dyula, malenke, senufo, etc.</i>
Niger	<i>fulfulde, gulumancema, hausa, kanuri, tamajaq, zarma, etc.</i>
Namibie	<i>ovambo, nama / damara, kavango, afrikaans, herero, caprivi, bushman, etc.</i>

La Namibie, où, selon Martin Pütz (2004, p. 65-84), l'*afrikaans* a perdu toute fonction officielle et même son statut véhiculaire, rejoint ce cas de figure avec l'anglais comme langue de crête et une bonne douzaine de langues de base dont l'*afrikaans*. Il faut observer que certaines langues de base tentent d'émerger comme des véhiculaires de masse sans toutefois réussir à s'imposer dans cette position. C'est le cas du *dyula* en Côte-d'Ivoire, du *hausa*, du *fulfulde* et du *zarma* au Niger.

Les politiques linguistiques pratiquées

L'observation des politiques linguistiques menées par les pays qui sont dans cette situation fait apparaître les choix suivants :

- Utilisation de la langue européenne héritée de la colonisation comme langue officielle non seulement par nécessité pratique mais surtout parce qu'elle est vécue comme une langue hors compétition. L'État évite ainsi de se poser tout de suite d'épineuses questions de politique linguistique et prend le temps de voir venir. C'est le cas du Gabon, de la Côte-d'Ivoire, de la Namibie.
- Utilisation de la langue européenne comme langue officielle par nécessité pragmatique mais avec un engagement plus ou moins vigoureux en faveur du développement et de l'utilisation des langues vernaculaires, dans un certain nombre d'activités en direction des populations : alphabétisation et formation des adultes, émissions radiophoniques et télévisuelles, et même début du primaire (école maternelle et cours d'initiation). Le Niger et la Guinée-Conakry ont fait ce deuxième choix, à des moments différents de leur histoire.

Tant que la situation sociolinguistique de ces pays n'aura pas subi de profondes modifications, il sera difficile d'imaginer une politique linguistique plus réaliste que ces deux alternatives qui semblent bien marquer ici les limites du possible.

Langues de base + 1 langue de masse + 1 langue de crête

La situation sociolinguistique

Dans ce deuxième cas de figure, plusieurs langues de base coexistent avec une langue véhiculaire de masse et une langue de crête. La grande différence entre ce cas de figure et le précédent est ici la présence indéniable d'une langue de masse bien installée dans cette position. On trouve ce type de situation décrite dans le tableau ci-dessous où les langues de masse sont le *setswana*, le *sängö*, le *krio*, et le *wolof* :

Botswana	setswana	anglais	et environ 37 langues de base
Centrafrique	sängö	français	et environ 50 langues de base
Guinée-Bissau	krio	portugais	et une dizaine de langues de base
Sénégal	wolof	français	et au moins cinq langues de base

Dans ce cas de figure, la langue de masse va tendre à conquérir le statut de langue de crête, d'une part, et à supplanter avec le temps les langues de base comme langue unificatrice de la nation et langue maternelle des nouvelles générations. Cette tendance est très sensiblement engagée en Centrafrique où le *sängö* est langue officielle conjointement avec le français, mais sans en assumer encore toutes les fonctions. Elle est en bonne voie au Botswana, selon H. Batibo (2004, p. 53-63). Il ne faut pas cependant penser que cette tendance soit inévitable et encore moins irréversible. Le *krio* en Guinée-Bissau a été promu langue officielle au moment de l'indépendance par Amilcar Cabral, mais elle a perdu ce statut depuis longtemps. Le contre-exemple le plus flagrant est certainement donné par le Sénégal où la prééminence sociolinguistique du *wolof*, pourtant bien réelle, n'est ni acceptée ni reconnue par le politique, justement pour des raisons politiques. Il est clair que, d'une manière générale, la seule réalité sociolinguistique ne suffit pas à déterminer des politiques linguistiques.

Les politiques linguistiques pratiquées

L'observation des politiques linguistiques fait apparaître les choix suivants :

- L'État choisit une promotion active de la langue de crête et de la langue de masse, les langues de base étant tout au plus reconnues par la Constitution, mais sans bénéficier d'aucun soutien effectif de la part de l'État. Ce choix revient à favoriser un bilinguisme d'État qui apparie une langue africaine issue du terroir et la langue européenne issue de la colonisation. C'est le cas de la République Centrafricaine avec le *sängö* et le français et de la Guinée-Bissau avec le *krio* et le portugais. Le Botswana semble s'inscrire dans cette logique avec le *setswana* et l'anglais.
- L'État choisit de promouvoir toutes les langues à la fois, sans discrimination. Le Sénégal a fait ce choix pour le français et les six langues autochtones du pays : *wolof*, *séereer*, *pulaar*, *malinké*, *soninké*, *diola*, bien que le wolof soit parlé par 80 % des Sénégalais et conforte de plus en plus sa position. Ce choix n'entraîne pas une désaffection du français, bien au contraire. Le soutien à la langue officielle est de loin plus vigoureux que celui accordé à aucune des langues nationales au-delà de leur reconnaissance statutaire. Par ce choix, le Sénégal s'inscrit donc dans le même groupe de pays que le Niger et la Guinée-Conakry qui ont, eux aussi, choisi de promouvoir plusieurs langues de base.

Langues de base + 1 langue de masse et de crête + 1 langue de crête

La situation sociolinguistique

Ce troisième cas de figure est semblable au précédent, à la différence qu'ici la langue de masse est devenue une langue de crête à part entière et fonctionne conjointement à la première langue de crête. Le Kenya avec une quarantaine de langues de base, et la Tanzanie avec plus d'une centaine, constituent les deux exemples les plus pertinents pour ce cas de figure, car ils ont tous les deux le *kiswahili* comme langue nationale et officielle (langue de masse et de crête), et l'anglais comme langue co-officielle (langue de crête).

Les politiques linguistiques pratiquées

Ces deux pays ont pratiqué une politique linguistique qui privilégie de manière vigoureuse l'usage du *kiswahili* dans toutes les activités de l'État et de la nation. Mais l'anglais n'a pas disparu pour autant du paysage sociolinguistique. On peut donc assimiler à un bilinguisme d'État le type de politique linguistique menée dans ces deux pays, souvent en faveur du *kiswahili* mais aussi de l'anglais.

Langues de base + langues de masse + 1 langue de crête

La situation sociolinguistique

Dans ce quatrième cas de figure, plusieurs langues de masse coexistent en même temps qu'une seule langue de crête et un nombre important de langues de base. Le nombre des langues de masse est donc la seule nouveauté par rapport aux deuxième et troisième cas de figure précédents. La République démocratique du Congo (RDC) et la République Sud-africaine (RSA) exemplifient correctement ce type de situations avec, pour la première, le français comme langue de crête et quatre langues de masse, et, pour la seconde, l'anglais comme langue de crête et dix langues de masse :

RDC	lingála, cíluba, kiswahili, kikóongo	près de 400 langues de base
RSA	afrikaans, sesotho, sepedi, tshivenda, isixhosa, isizulu, xitsonga, isindebele, setswana, siswati	près d'une centaine de langues de base

A travers ces exemples, on peut faire deux constats : lorsqu'il y a plusieurs langues de masse et davantage encore de langues de base, la langue de crête est la seule à pouvoir servir de trait d'union entre toutes les communautés linguistiques du pays, et de ce fait, elle devient très attractive. Elle tend donc à devenir, elle aussi, une langue de masse. Inversement, les langues de masse jouent à la fois un rôle identitaire et un rôle de promotion sociale. Elles tendent donc à évoluer vers la position de crête. La RDC comme la RSA ont toutes les deux promu au rang de langues officielles la totalité de leurs langues de masse.

Les politiques linguistiques pratiquées

La RDC comme la RSA reconnaissent et promeuvent les langues de masse et de crête simultanément. Les deux pays ont élevé les langues de masse au rang de langues officielles, même si, dans la pratique, l'anglais en RSA et le français en RDC sont très largement dominants dans toutes les activités étatiques. La RDC et plus encore la RSA ont consenti d'importants efforts pour la défense du multilinguisme et la promotion de toutes leurs langues officielles. Le soutien au développement et à l'utilisation des langues de masse est certes variable dans le temps et dans les pays, mais la logique d'un multilinguisme d'État est sensiblement la même qu'au Sénégal et au Niger, malgré la diversité des situations sociolinguistiques.

Langues de base + langues de masse + 2 langues de crête

La situation sociolinguistique

Le cinquième cas de figure, exemplifié par le Cameroun, présente plusieurs similitudes avec le cas précédent : un grand nombre de langues de base (236 unités-langues, selon P. Renaud, 1976), un nombre restreint de langues de masse (9 pour le Cameroun : *ewondo, búlu, fulfulde, duálá, pidgin, basaá, bamileke, bamun, bafia*). La grande différence est qu'ici il y a deux langues de crête, l'anglais et le français.

Les politiques linguistiques pratiquées

La réunification, en 1961, du Cameroun occidental d'expression anglaise et de l'État du Cameroun d'expression française a été déterminante dans le choix assez exceptionnel d'un bilinguisme étatique associant deux langues de colonisation, tout en excluant les langues autochtones. L'État laisse faire le secteur privé intéressé par l'aménagement des langues de base et de masse, mais consacre tous ses efforts à l'avènement lointain d'une société nationale totalement bilingue en français et en anglais. Dès lors les langues autochtones seront devenues inutiles pour la nation. Selon E. Gfeller (2000, p. 132) : « Cette politique a été modifiée en 1985 par la reconnaissance des 236 langues nationales comme moyens de communication et d'expression culturelles, et comme moyen d'intégration nationale dans la perspective

implicite d'un modèle transitionnel. » (BIVA, 1987) A la faveur de cette reconnaissance, des recherches intéressantes ont été menées pour promouvoir le trilinguisme extensif, un modèle d'enseignement multilingue étagé. Chaque enfant commence sa scolarité dans sa langue de base, puis s'y ajoute, dès le primaire, l'apprentissage de la langue officielle dominante de sa région, et enfin, au secondaire, il apprend l'autre langue officielle. Indépendamment de ce modèle, les communautés linguistiques camerounaises sont très dynamiques dans les initiatives privées de développement et d'aménagement de leurs langues propres. Dès lors, le bilinguisme officiel de l'État camerounais, loin de sonner le glas des langues camerounaises africaines, délimite au contraire deux secteurs d'intervention en matière d'aménagement linguistique, celui de l'État circonscrit aux langues officielles, et celui de la société civile qui couvre l'ensemble des langues autochtones.

Une langue de base et de masse + 2 langues de crête

La situation sociolinguistique

Le sixième cas de figure est représentée par la situation des Seychelles, où le créole français est à la fois langue de base et de masse. A l'indépendance, le français, l'anglais et le créole avaient été toutes les trois proclamées langues officielles. Ici aussi, l'histoire de l'archipel longtemps disputé par la France et la Grande-Bretagne permet de comprendre cette situation exceptionnelle. Puis le créole a été rapidement abandonné dans la pratique au point qu'aujourd'hui seuls l'anglais et le français jouissent véritablement de ce statut. Pourtant, le créole est parlé par 95,7 % de la population, selon *The Ethnologue*, autant dire par l'ensemble de la population.

La politique linguistique

Le trilinguisme officiel choisi au lendemain de l'indépendance semble dicté par un pragmatisme certain. Le créole français parlé par toute la population reste incontournable pour toute action visant à atteindre en profondeur le peuple. Étant un créole à base française, son développement ne peut *a priori* que renforcer le maintien du français standard. Cependant, l'anglais ayant été la langue officielle d'administration depuis 1814, il ne pouvait pas être abandonné du jour au lendemain sans traumatisme. De plus, l'archipel est entouré de pays tant francophones qu'anglophones, et a des intérêts à préserver autant dans le Commonwealth que dans la Francophonie. Alors, il était logique de proclamer un trilinguisme d'état.

L'évolution de cette politique linguistique vers un bilinguisme anglo-français traduit un choix stratégique qui ne privilégie pas un développement expressément basé sur l'évolution sociale des masses populaires, ce qui aurait impliqué nécessairement une instrumentalisation notoire et vigoureuse du créole, suivi d'un renforcement du français. Le choix du bilinguisme anglo-français bénéficie de fait à l'anglais, comme à Saint-Lucia, aux Caraïbes, où l'on retrouve une situation étrangement identique à tous points de vue.

b) Bilinguisme

En prenant soin d'écarter les langues des immigrés, et peut-être même les langues en voie d'extinction qui n'ont plus de locuteurs monolingues, on peut considérer comme bilingues les pays où deux langues seulement coexistent notoirement.

Une langue de base, de masse et de crête + 1 langue de crête

La situation sociolinguistique

Ce cas de figure est exemplifié par la situation qui prévaut à Madagascar, au Rwanda et au Burundi. Dans chacun de ces pays le français est langue de crête, et coexiste avec une autre langue, respectivement, le *malgache*, le *kinyarwanda* et le *kirundi*. Chacun de ceux-ci est à la fois la langue de base et de masse, étant l'unique langue maternelle et véhiculaire de l'ensemble de la population, et assume de surcroît des fonctions officielles à la fois de droit et de fait. Ce sont donc aussi des langues de crête, conjointement avec le français. Nous retrouvons ici une autre situation sociolinguistique favorable au bilinguisme d'État.

Les politiques linguistiques pratiquées

La langue malgache est la seule langue officielle inscrite dans la Constitution de Madagascar. Cela n'a pas empêché les autorités politiques de la grande île de pratiquer une politique de type bilingue dans un mouvement de balancier entre la francisation et la malgachisation. Des efforts très importants ont été consentis de tout temps pour l'instrumentalisation, la standardisation et le développement de la langue malgache sans que jamais le français ne soit négligé. L'unité linguistique du pays est une réalité indéniable même si les gens sont très sensibles à la variation dialectale, au point qu'il vaudrait mieux en tenir compte dans les projets d'aménagement linguistique de l'État.

De leur côté, le Rwanda et le Burundi indépendants ont poursuivi la tradition coloniale belge qui avait largement développé l'étude et l'utilisation des langues autochtones dans les écoles et l'Administration. Un bilinguisme d'État s'est ainsi instauré sans difficulté sensible. Il y a une très grande homogénéité linguistique interne du *kinyarwanda* et du *kirundi*, qui sont, du reste, totalement inter-compréhensibles. Le français joue bien son rôle de langue d'ouverture sur l'extérieur des deux Républiques jumelles, mais le voisinage de pays anglophones avec qui elles ont de nombreuses relations vitales conduit les autorités politiques à faire une place à l'anglais dans leurs stratégies de politique linguistique, du moins en ce qui concerne les médias, l'éducation et la formation.

3. Typologie des politiques linguistiques africaines

La situation sociolinguistique d'un pays n'est pas toujours le facteur déterminant de sa politique linguistique. Ainsi, le tableau suivant récapitule les différents types de politiques linguistiques pratiquées par les États. Il faut d'abord observer que tous les États utilisent et soutiennent fermement les langues de crête héritées de la colonisation. C'est donc leur engagement à développer et à utiliser dans la vie publique une ou plusieurs langues autochtones qui les différenciera.

Nous appelons « langues autochtones » toutes les langues qui appartiennent en propre aux populations locales et qui, de ce fait, ne résultent pas d'une adoption pure et simple de normes linguistiques et langagières ayant cours sur d'autres continents. Ainsi définie, la notion de « langue autochtone » recouvre aussi bien les langues dites « vernaculaires » qui constituent l'essentiel des langues de base que les langues véhiculaires locales. Des langues comme l'*afrikaans*, les arabes dialectaux et les créoles à base française, portugaise et anglaise sont bien évidemment des langues autochtones, car elles ont émergé localement et n'ont pas cours ailleurs que chez les populations qui les parlent. De plus, il serait incongru de les confondre avec les langues européennes ou avec l'arabe littéraire avec lesquelles elles sont génétiquement apparentées. Après cette clarification terminologique, revenons à la typologie des politiques linguistiques pratiquées par les États africains subsahariens.

Il y a d'abord un premier clivage entre ceux qui s'abstiennent de toute action d'aménagement linguistique en faveur des langues autochtones, et ceux qui, au contraire, se sont engagés dans cette voie. Puis, parmi ces derniers, un second clivage sépare ceux qui, loin de poser des gestes symboliques, agissent bien plus que d'autres, en consentant vraiment des efforts conséquents et constants pour l'aménagement et le développement des langues autochtones. On peut mesurer plus finement le degré d'engagement dans la voie de l'aménagement linguistique d'un État en étudiant de plus près le nombre et la qualité des mesures qu'il prend pour mettre en place et réussir sa politique linguistique. Mais, dans le cadre restreint de cette communication, il nous suffira d'une simple échelle à trois niveaux : nul, modéré et avancé, pour avoir une approximation assez juste de l'engagement des États à partir de leurs pratiques.

Le nombre des langues prises en considération permet d'établir un autre classement. Il y a les États qui optent pour plus de deux langues, même quand ils peuvent faire autrement, et il y a ceux qui optent pour seulement deux langues, même quand ils peuvent faire d'autres choix. Nous dirons que les premiers ont opté pour un multilinguisme officiel, tandis que les seconds ont opté pour un bilinguisme officiel. Parmi ceux-ci, on distinguera ceux qui pratiquent un bilinguisme entre deux langues européennes et ceux qui pratiquent un bilinguisme entre une langue africaine et une langue européenne, car les conséquences ne sont pas du tout les mêmes. Enfin, il faut rappeler que la plupart des États qui ont choisi de ne pas aménager les langues autochtones, perpétuent objectivement un monolinguisme officiel et hégémonique de la langue européenne héritée de la colonisation, quelles que soient les raisons qui peuvent justifier ce choix.

Tableau récapitulatif des politiques linguistiques

Langues	Aménagement des langues autochtones	Monolinguisme officiel	Bilinguisme officiel	Multilinguisme officiel
Européenne(s) uniquement	Nul	Angola, Bénin, Côte-d'Ivoire, Gabon, Gambie, Ghana, Mozambique, Namibie, Zambie, Rép. du Congo, Sao Tome e Principe	Cameroun, Seychelles	
Européennes et autochtones conjointement	Modéré		Guinée-Bissau Botswana, Cap-Vert RCA, Tchad	Guinée-Conakry, Niger, Mali, Togo, Burkina, Sénégal, Zimbabwe
	Avancé		Burundi, Comores, Éthiopie, Kenya Lesotho, Madagascar, Rwanda, (Somalie), Swaziland, Tanzanie	Rép. Sud-Africaine, RDC, Nigéria

4. Le multilinguisme convivial d'État

a) Le multilinguisme convivial

On peut définir le multilinguisme convivial comme la pratique courtoise qui consiste à utiliser délibérément la langue la plus aisée pour son interlocuteur quand on peut en parler plusieurs. C'est ce que pratiquent couramment les fabricants de produits industriels quand ils rédigent les notices et modes d'emploi de leurs produits dans plusieurs langues selon les marchés qu'ils veulent conquérir ou exploiter. Rapporté à la politique linguistique d'État, le multilinguisme convivial implique que l'État puisse communiquer avec la population administrée dans la langue institutionnelle la mieux maîtrisée par chaque citoyen. Pour que cela soit possible, il faudrait réunir les trois conditions suivantes :

- Le statut des langues doit être clairement défini, et leur développement garanti par un programme sérieux d'aménagement linguistique, pris en charge de façon durable par l'État. Un tel programme d'aménagement linguistique devrait comporter une activité centrale axée sur le développement terminologique et la traduction, car tout document officiel, tout acte administratif et judiciaire, tout matériau d'information et de formation visant le public devrait être rendu disponible dans toutes les langues retenues pour la communication institutionnelle.
- L'État se doit de veiller à la formation de ses agents pour qu'ils puissent correctement assurer le service public dans toutes les langues concernées par la communication institutionnelle de l'État. Sont les premiers visés, les métiers qui mettent les agents de l'État en contact professionnel permanent avec le grand public, comme, par exemple, les métiers dits « de guichet », les commerciaux, les enseignants et éducateurs, les alphabétiseurs, les animateurs, les personnels soignants, les publicitaires, les journalistes et annonceurs des radios et télévisions, les transporteurs routiers, les écrivains, les musiciens et les compositeurs, les cinéastes, les gens du spectacle, etc.
- L'État se doit, par sa politique éducative, de garantir à tout citoyen un accès aisé à l'apprentissage des langues de communication institutionnelle requises pour les services de l'État ou aménagées à cette fin. Plusieurs modèles comparables au trilinguisme extensif camerounais peuvent faire l'objet d'études appropriées afin de tenir compte des conditions particulières de chaque État ayant opté pour le multilinguisme officiel, au-delà du bilinguisme.

b) La modélisation du multilinguisme convivial d'État

L'observation et l'analyse des politiques linguistiques pratiquées par les États africains nous conduit à dégager un modèle minimal que nous avons appelé « bilinguisme convivial d'État ».

Dans ce modèle, on part du principe qu'un État africain typique a au moins une langue européenne officielle de crête à maintenir et au moins une langue autochtone de masse à développer, et qu'il a opté pour une

politique d'aménagement linguistique devant aboutir, à termes, à une utilisation conviviale de ces deux langues. La langue européenne sert de langue d'ouverture et de relations internationales, tandis que la langue autochtone assume l'intégration et l'identité nationale. En dehors de ces fonctions où les deux langues sont spécialisées et complémentaires, elles doivent être utilisées toutes les deux dans toute communication publique et institutionnelle afin que chaque citoyen puisse être adressé dans la langue qu'il maîtrise le mieux. L'État se doit donc de fournir ses services dans les deux langues, et d'assurer à chaque citoyen la possibilité d'accéder à l'apprentissage des deux langues, notamment à travers le système éducatif. En revanche, chaque citoyen n'est pas tenu de maîtriser les deux langues pour vivre et s'épanouir dans la société. Il lui suffit d'en apprendre une, même si rien ne l'empêche d'apprendre les deux langues, notamment durant sa scolarité. La langue de masse qui est celle du milieu naturel de l'enfant doit être bien entendue la langue principale des premières années de scolarité, mais l'autre langue devra être introduite aussi tôt que possible afin d'en assurer une maîtrise suffisante avant l'enseignement secondaire où elle sera de plus en plus utilisée. A termes, le bilinguisme convivial d'État devrait produire une société qui utilise sans complexe l'une et l'autre langue aux mieux de ses intérêts, et donc une société qui peut se développer durablement et en toute sérénité.

Ce modèle peut s'appliquer tel quel à tous les États qui ont choisi un bilinguisme impliquant une langue autochtone et une langue européenne, comme Madagascar, la République Centrafricaine, la Tanzanie, le Rwanda, le Burundi, etc. (cf. tableau plus haut). Mais il peut s'appliquer aussi aux pays ayant opté pour un multilinguisme officiel impliquant plus de deux langues. En effet, que le pays choisisse d'aménager toutes les langues autochtones ou seulement quelques langues de masse ne change rien à l'application sectorielle du modèle. Lorsqu'il y a plusieurs langues autochtones, généralement ces langues sont réparties de façon inégale sur le territoire national. Chaque langue autochtone peut être couplée avec la même langue européenne officielle pour former localement une configuration bilingue à laquelle on peut appliquer le modèle du bilinguisme convivial d'État. On aurait ainsi un ensemble de bilinguismes conviviaux locaux instaurés par l'État que peuvent relayer divers organismes non gouvernementaux.

Enfin, même dans le cas particulier de pays comme le Cameroun et les Seychelles qui privilégient un bilinguisme d'État avec deux langues européennes, il est possible d'appliquer le modèle du bilinguisme convivial si l'on considère que l'une des deux langues officielles est forcément plus familière que l'autre pour une partie de la population. Au Cameroun, par exemple, l'anglais jouerait le rôle de langue première dans la province réputée anglophone et le français y jouerait le rôle de langue seconde, tandis que les rôles seraient inversés dans le reste du pays. Il demeure toujours que le fait de ne pas prendre en compte les langues autochtones rend bien plus longue la durée des efforts à consentir et plus difficile l'obtention de résultats durables escomptés.

Bibliographie

- BATIBI, Herman M. (2004), « Setswana, An under-exploited national resource ? », dans BROMBER, Katrin et SMIEJA, Birgit, *édit. : Globalisation and African Languages, Risks and Benefits*, Mouton de Gruyter, Berlin, New-York, pp. 53-63.
- BROMBER, Katrin et SMIEJA, Birgit, *édit. (2004) Globalisation and African Languages, Risks and Benefits* Mouton de Gruyter, Berlin, New-York, 326 pages.
- CALVET, Louis-Jean, (1999), *Pour une écologie des langues du monde*, Plon, Paris, 304 pages.
- CALVET, Louis-Jean, (1989), *Les langues véhiculaires*, Collection Que sais-je ?, PUF, 126 pages.
- DIKI-KIDIRI, Marcel, (1987), « La situation du sango en République Centrafricaine », dans BOYER, Henri et DUMONT, Pierre, coord. *Études de linguistiques appliquées*, Politiques linguistiques (études de cas), nouvelle série 65, janvier-mars 1987, Didier Erudition, pp. 102-108.
- GAMBIER, Yves, (1987), « Le bilinguisme institutionnel en Finlande : droits et réalités », dans BOYER, Henri et DUMONT, Pierre, coord. *Études de linguistiques appliquées*, Politiques linguistiques (études de cas), nouvelle série 65, janvier-mars 1987, Didier Erudition, pp. 58-68.
- GFELLER, Elisabeth, (2000), *La société et l'école face au multilinguisme*, Karthala, Paris, 242 pages.
- LANDERCY, A. et RENARD, R., (1996), *Aménagement linguistique et pédagogie interculturelle*, Didier Erudition, Paris, 256 pages.
- PUTZ, Martin, (2004), « Can a "foreign" language be a national medium of education? Linguistic ecology and equality in Namibia ! », dans BROMBER, Katrin et SMIEJA, Birgit, (2004), *Globalisation and African Languages, Risks and Benefits*, Mouton de Gruyter, Berlin, New-York, pp. 65-84

- RAMBELO, Michel, (1991), « Langue nationale, français et développement (éléments pour une politique d'aménagement linguistique à Madagascar) » dans *Langues, économie et développement (tome 2)*, collection *Langues et développement*, dirigée par Robert Chaudenson, Institut d'Études créoles et francophones, Didier Érudition, pp. 5-73.
- RENAUD, Patrick, (1987), « Politogénèse et politiques linguistiques : le cas du Cameroun », dans BOYER, Henri et DUMONT, Pierre, coord. *Études de linguistiques appliquées*, Politiques linguistiques (études de cas), nouvelle série 65, janvier-mars 1987, Didier Erudition, pp. 23-36.
- « Vers un bilinguisme fonctionnel en Afrique noire, l'articulation L1/L2 », dans LANDERCY, A. et RENARD R., (1996), *Aménagement linguistique et pédagogie interculturelle*, Didier Érudition, Paris, pp. 53-72.
- RIFAL, (2001), *Cahiers du Rifal* n°22 : Développement linguistique, enjeux et perspectives, RIFAL, AIF, 112 pages.
- *The Ethnologue. Languages of Seychelles*. Page de toile consultée le 20 avril 2004 : http://www.ethnologue.com/show_country.asp?name=Seychelles
- TOURNEUX, Henry et LYEBI-MANDJEK, Olivier, (1994), *L'école dans une petite ville africaine (Maroua, Cameroun)*, Karthala, Paris, 330 pages.